

Mulhouse, le 8 novembre 2020

Collectif 26 septembre – Sud Alsace

col26sep.sa@orange.fr

Aux élu-e-s communautaires M2A

Mesdames, Messieurs,

Le jour de sa [conférence de presse](#), le "*Collectif 26 septembre – Sud Alsace*" a fait parvenir [une lettre ouverte au Président de M2A](#) concernant les risques encourus par la population et l'environnement dans le secteur d'Ottmarsheim où transitent et sont stockées des quantités considérables de nitrate d'ammonium.

Si le Préfet du Haut-Rhin - également interpellé - [a répondu par l'intermédiaire de la DREAL](#), nous n'avons reçu, pour l'instant, aucune réponse de l'exécutif de l'agglo ou des quelques élus qui ont été destinataires de cette lettre ouverte.

Il y a deux ans, les révélations inquiétantes d'un lanceur d'alerte ont été relayées par la presse. Depuis, la situation n'a guère évolué. Un exemple récent a montré pourtant que des conséquences graves pourraient découler d'un silence résigné autour d'un tel dossier.

Il nous semble, par contre, que des élus et des citoyens déterminés pourraient exiger des clarifications sur les risques encourus, puis obtenir que des mesures soient prises pour atténuer ces risques, voire les faire disparaître.

C'est pourquoi nous vous proposons d'examiner et d'améliorer la **suggestion de motion ci-dessous** qui vise à obtenir une Étude De Danger (EDD). **Une motion dont la version définitive à élaborer par vos soins serait à soumettre ensuite au prochain Conseil M2A, début décembre.**

En vous remerciant d'avance pour votre contribution à cette démarche, nous vous faisons savoir que divers spécialistes des risques industriels (ingénieurs, journalistes, militants, etc) - rassemblés autour de la plateforme "[Notre maison brûle](#)" - sont disponibles pour vous apporter, si nécessaire, des précisions sur certains aspects un peu techniques du dossier.

Bien cordialement,
Pour le "*Collectif 26 septembre – Sud Alsace*",
XXXXXXXX

Suggestion de motion en vue du Conseil M2A du 7 décembre 2020

Il y a deux ans, suite à des révélations d'un lanceur d'alerte, quatre articles parus sur le site du quotidien de l'écologie "*Reporterre*"(*), ainsi que [deux séries d'articles parus les 20 et 22 septembre 2018](#) dans les quotidiens régionaux ("*L'Alsace*" et les "*DNA*") n'ont pas suffi à mobiliser les acteurs locaux sur le grave problème de sécurité que pose pour les populations et pour l'environnement la concentration de plusieurs activités industrielles à haut risque dans le secteur d'Ottmarsheim.

Pourtant :

- Les conséquences dramatiques de l'explosion d'un stock de nitrate d'ammonium dans le port de Beyrouth en août dernier nous rappellent qu'il est nécessaire de prendre beaucoup de précautions s'agissant de ce produit. Comme c'est le cas après chaque accident grave, le gouvernement lui-même se pose des questions et exprime certaines craintes comme le montre [cette lettre de mission du 30 septembre 2020](#).

- [Le rapport sénatorial du 2 juin 2020](#), issu d'une commission d'enquête parlementaire constituée suite à l'incendie de Lubrizol à Rouen, nous rappelle que les commissions de suivi des sites (CSS) industriels à risques ne sont pas vraiment satisfaisantes dans la mesure où elles ne permettent guère l'émergence d'une vigilance citoyenne forte qui favoriserait une diminution des risques en faisant passer le principe de précaution devant toute autre considération.

- Les moyens de contrôle insuffisants, la mise en œuvre défailante d'une réglementation parfois laxiste et les réactions décevantes des autorités publiques après les révélations du lanceur d'alerte il y a deux ans – et, plus récemment, [celle du Préfet du Haut-Rhin et de la DREAL suite à une interpellation d'un collectif](#) - nous rappellent que la sécurité face aux risques industriels dans le secteur d'Ottmarsheim mérite une attention et une mobilisation particulières des élus de l'agglomération.

C'est pourquoi :

Nous demandons aux services de l'Etat la réalisation en priorité d'une Etude De Danger (EDD) concernant un possible "effet domino" qui résulterait d'une détonation des ammonitrates entreposés par la CAC (la Coopérative Agricole de Céréales qui stocke des nitrates d'ammonium destinés à l'épandage agricole ; il peut y en avoir jusqu'à 3 fois 1 250 tonnes dans ses entrepôts, c'est à dire davantage, au total, que le tonnage qui était entreposé à Beyrouth. Or, jusqu'ici, les EDD sur la CAC n'ont porté que sur le risque d'explosion des poussières de céréales). N'oublions pas qu'il y a, à proximité, un site industriel qui fabrique, justement, du nitrate d'ammonium et en stocke de son côté jusqu'à 80 000 tonnes. Il y a également à proximité une plateforme chimique qui fabrique des produits extrêmement dangereux. Le respect strict des règles de sécurité sur les sites voisins ne peut pas empêcher, hélas, les conséquences désastreuses d'une explosion qui se produirait dans les entrepôts de la CAC(**). Sans parler des effets qui pourraient atteindre Fessenheim vu les quantités énormes d'ammonitrates qui pourraient exploser.

C'est sur ce redoutable "effet domino" qui pourrait partir des entrepôts de la CAC que devrait porter essentiellement l'EDD que nous souhaitons et que la réglementation française, laxiste sur ce point, n'exige pas vraiment, en refusant de prendre vraiment en compte toute la dangerosité des entrepôts d'ammonitrates.

Nous serons vigilants sur la conduite de cette EDD, sur sa transparence totale, et nous y contribuerons sans tarder, dans la mesure de nos moyens, en faisant appel à des mobilisations citoyennes et associatives ainsi qu'à des personnes qui ont déjà montré leur compétence dans ce domaine (lanceurs d'alerte et journalistes, par exemple).

En cas de catastrophe à Ottmarsheim et environs, les habitants des deux rives du Rhin seraient évidemment touchés. Il faut donc aussi informer et consulter la population allemande pour la faire participer à la sécurisation du secteur. D'autant que de bonnes idées pourraient venir d'Allemagne où la réglementation est beaucoup plus exigeante qu'en France en matière de gestion des ammonitrates : le transport et le stockage de ce produit y est en effet drastiquement fragmenté.

Et une réglementation exigeante, dont l'application serait bien contrôlée, pourrait avoir des effets très bénéfiques : sait-on, par exemple, qu'en 2019, la France a connu 73 fois plus d'accidents industriels que l'Allemagne ?

(*) Liste des 4 articles parus dans "Reporterre" :

- 1) [Un lanceur d'alerte révèle un grave danger d'explosion d'un site industriel en Alsace](#)
- 2) [Stockage dangereux d'ammonitrate : la centrale de Fessenheim exposée à un risque majeur ?](#)
- 3) [Danger de l'ammonitrate à Ottmarsheim : la coopérative et la préfecture restent dans le flou](#)
- 4) [La préfecture confirme des risques liés à l'ammonitrate en Alsace](#)

(**) [Les articles parus il y a deux ans \(Dans "Reporterre", "L'Alsace" et les "DNA"\)](#) ont révélé de nombreuses "non-conformités" sur le site de la CAC. Elles ont certes été corrigées une fois rendues publiques, mais elles ont révélé un manque de rigueur en matière de sécurité. C'est d'autant plus inquiétant qu'un incident sur le site de la coopérative, située au centre de la zone industrielle d'Ottmarsheim, pourrait se répercuter sur les entreprises voisines, créant un effet domino d'explosions.

Comme la presse l'a souligné en 2018, la coopérative agricole se trouve en effet à proximité d'un important site chimique de Solvay ainsi que de Butachimie, premier consommateur en France de gaz naturel. À 150 mètres se trouve l'usine chimique de Chalampé ; à 250 mètres, un stockage d'hydrocarbures ; à 400 mètres, le lieu de dépotage des barges de butadiènes... Quant au site d'Armbruster-Ottmarsheim, situé à 40 mètres du grand canal d'Alsace, il stocke lui-même 450 tonnes d'ammonitrates à moins de 1.000 mètres du barrage d'Ottmarsheim, et d'un troisième lieu de stockage de 80.000 tonnes d'ammonitrate dans la zone portuaire d'Ottmarsheim, sur le site de Borealis, situé dans la zone d'effet domino des deux autres lieux de stockage.